

Analyse de la promotion des PME exportatrices en Algérie: Bilan et perspectives

Analysis of the promotion of SME's exporters in Algeria: Assessment and prospects

Mme. Mehdi-Amzal Fouzia

Université de Bejaia, LED-Algérie

fouzia.am@hotmail.com

Dr. Boukhezer-Hammiche Nacira

Université de Bejaia, LED-Algérie

nacira_bz@yahoo.fr

ملخص

تسارع وتيرة التبادلات الاقتصادية جعلت من النمو الدولي للمؤسسات، هاجساً ليس اقتصادياً فحسب، بل تسييرياً كذلك. كما أن الادعاء بأن هناك طاقات غير مستغلة في الجزائر من حيث مؤسسات قادرة على تصدير منتوجاتها نحو الخارج، يعني بأن هناك إمكانية لتنامي سريع للصادرات خارج المحروقات، إذا ما وفرت السلطات المناخ الملائم لنشاط تلك المؤسسات و رفعت عنها المعوقات التي قد تحد من نشاطها. على صعيد آخر، فضمن مراقبة أفضل لتلك المؤسسات من طرف الهيئات العمومية، سيساهم بفعالية في رفع تنافسيتها على السوق الدولية. وفي هذا الإطار، تأتي ورقتنا البحثية للتقصي حول ما يمكن ان تتخذه السلطات من إجراءات لغرض تطوير الصادرات خارج قطاع المحروقات، وخاصةً فيما يتعلق بإجراءات المرافقة للمؤسسات الصغيرة و المتوسطة التي تمارس نشاطاً تصديرياً، والتي تبين من خلال دراستنا أن إحداها تتمثل في ضرورة إمداد تلك المؤسسات بالمعلومات المتعلقة بإجراءات التصدير و شروط الولوج للأسواق الخارجية ومرافقتها لإنشاء "لابل" خاص بها و بمنتجاتها.

كلمات مفتاحية: تصدير خارج المحروقات، مؤسسات صغيرة و متوسطة، تجارة خارجية، مرافقة، أسواق عالمية.

Abstract

The acceleration of economic exchanges makes international business development a major concern both economically and administratively. To say that there is a potential of companies embarking on the practice of international trade in Algeria means that non-hydrocarbon exports could grow rather quickly, if the Algerian authorities manage to ensure an environment conducive and less restrictive for exporter companies. In addition, better support for these companies by the public authorities will contribute to improving their performance and competitiveness in the global market. Our paper will focus on researching the role played by the Algerian authorities in promoting non-hydrocarbon exports and specifically in supporting exporter SME's to ensure a better dynamic of business throw the external market.

Key words: Non-hydrocarbon exports, SMEs, Foreign Trade, Support, Foreign markets.

JEL Classification : F02, F13, F23.

1. Introduction

Ces dernières décennies, le monde a connu un passage remarquable vers une situation se caractérisant par une globalisation accentuée des échanges où le commerce international ne cesse de se développer et le marché mondial enregistre une concurrence accrue aussi bien entre les nations qu'entre les entreprises.

En effet, le ratio des échanges commerciaux de biens et services au PIB, tel qu'enregistré par les balances des paiements, dépasse aujourd'hui nettement les 30%, alors qu'il était de 13% dans les années 1970 (Crozet & Fontagné ; 2010). Dans ce contexte, et dans un marché mondial devenu de plus en plus compétitif, dynamique et complexe (Annavarjula & Beldona ; 2000), la capacité d'une entreprise à s'internationaliser est devenue une source de croissance (Ansoff, 1965) et un ingrédient crucial de la stratégie global des entreprises (Grant, 1987).

Evidemment, l'activité d'exportation représente l'une des alternatives de développement de la plupart des nations développées, mais aussi en développement, notamment celles marquées par une phase de transition vers l'économie de marché, tel le cas de l'économie algérienne.

Depuis une vingtaine d'années, l'Algérie vit une transformation radicale de son environnement économique induite par le passage de l'économie administrée vers l'économie de marché. L'engagement résolu du pays dans la voie de l'économie de marché libère les énergies entrepreneuriales et une certaine dynamique économique est enclenchée, entraînant une floraison de PME de statut privé. Ce regain d'intérêt pour ces dernières en Algérie, a été marqué principalement au milieu des années 1980, suite à l'effondrement des prix du pétrole.

A cet effet, les autorités algériennes optent pour des stratégies fondées sur la promotion de l'investissement privé, comme elles ont mis en place une série de mesures visant à promouvoir les exportations hors hydrocarbures, dans le but d'améliorer l'environnement général de l'entreprise algérienne et de le rendre moins contraignant. Par ailleurs, sous l'influence de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, l'Etat algérien s'est orienté vers de nouvelles politiques favorisant non seulement l'initiative privée mais également le capital international (démantèlement de la douane, la libéralisation des échanges, des investissements et des prix). Pour cela, des termes comme le libre-échange et la privatisation deviennent alors des notions prioritaires de la politique publique.

Malgré l'ensemble des réformes économiques et toutes les mesures engagées par les pouvoirs algériens, depuis le début des années 1990, l'économie algérienne reste fortement dépendante des recettes des hydrocarbures et des fluctuations de leurs prix, où elles représentent 93,55% dans l'ensemble des exportations algériennes. Dans ce cadre, selon les données statistiques du Ministère de l'Industrie et des Mines, les exportations hors hydrocarbures ont atteint 8,18 milliards de Dollars US au premier

semestre 2016, soit seulement 6,45% de l'ensemble des exportations (Ministère de l'industrie et des mines, 2016, p39).

Actuellement, on assiste à un développement exacerbé des entreprises exportatrices dans les pays développés. A titre illustratif, on retrouve en France (La Tribune Online, 2015) 131 809 et en Italie 210 000 et en Allemagne 310 000 entreprises exportatrices en 2015. Cependant actuellement, en Algérie on retrouve seulement un nombre de 700 entreprises exportatrices (Nacéri, RadioAlgerie.dz, 2015).

Dire qu'il existe un potentiel d'entreprises se lançant dans la pratique des échanges commerciaux internationaux en Algérie, signifie que les exportations hors hydrocarbures pourraient croître assez rapidement, si les autorités algériennes arrivent à assurer un environnement propice et moins contraignant pour les entreprises exportatrices. Par ailleurs, réaliser un meilleur soutien et un bon accompagnement pour ces dernières de la part des pouvoirs publics algériens, contribuera à l'amélioration de la performance des entreprises algériennes et à les rendre plus compétitives sur le marché mondial, et par là, promouvoir la qualité du produit algérien à l'étranger, ce qui permettra de stimuler la croissance économique du pays indépendamment des recettes des hydrocarbures. A cet effet, notre préoccupation majeure suppose d'essayer d'apporter des éléments de réponse à cette question : Quel est l'impact des politiques publiques sur l'activité des PME exportatrices en Algérie ?

Nous allons présenter dans la première partie de la communication, le contexte économique dans lequel évoluent les PME en Algérie, puis faire un rappel sur leur évolution historique, avant de présenter un état des lieux sur les exportations algériennes. Cela en faisant des études comparatives sur le tissu des PME exportatrices des pays voisins et de certains pays développés. En deuxième partie, nous exposerons les mesures prises par les pouvoirs publics algériens pour la promotion et l'accompagnement des PME exportatrices. Dans la dernière partie, nous traiterons certaines perspectives pouvant développer le secteur des exportations algériennes, notamment hors hydrocarbures.

2. Le contexte économique des PME et des exportations en Algérie

2.1. Etat des lieux des PME en Algérie :

a. Aperçu historique sur la PME algérienne: Juste après l'indépendance, les autorités algériennes ont essayé de mettre en œuvre une stratégie de développement fondée sur la grande entreprise industrielle, où la PME algérienne n'a joué qu'un rôle secondaire dans l'économie. La majorité des PME en Algérie sont apparues à partir de la fin des années 1980. D'une manière globale, on peut distinguer deux principales périodes de l'évolution de la PME algérienne depuis l'indépendance.

a.1. La période de l'économie administrée : Au début des années 1960, l'Algérie a adopté un modèle de développement basé sur l'industrie comme force motrice de l'économie qui était administrée par l'Etat algérien.

En 1963, le premier code des investissements a été promulgué ayant pour finalité principale de rétablir les différentes instabilités de l'environnement algérien d'après la guerre, mais qui n'a pas eu de véritables effets sur l'investissement privé en termes de développement du secteur des PME. Suite à cet échec, un autre code des investissements a été mis en place en 1966, qui a tenté de donner un rôle plus important au secteur privé dans le développement économique en Algérie, tout en prévoyant le rôle monopolistique de l'Etat sur les secteurs stratégiques du pays. Ce code a donné également naissance à la Commission Nationale des Investissements « CNI », qui permettait la délivrance de l'agrément pour tout projet d'investissement privé.

En effet, les pouvoirs publics algériens ont mis en place, par la suite, une loi en 1982, qui a essayé d'intégrer davantage le secteur privé dans la dynamique de l'économie planifiée nationale. Cependant, cette loi est marquée par plusieurs réticences dans la mesure où le choix d'activité est resté toujours limité ainsi que l'accès aux financements bancaires était borné selon la volonté de l'Etat.

a.2. La période de transition vers l'économie de marché : A partir de 1988, l'Algérie a connu une phase de transformation de son économie, marquée par un passage à l'économie de marché, ce qui l'a conduite à établir des relations avec les institutions internationales tels que le FMI et la Banque Mondiale dans l'objectif d'atténuer la crise d'endettement extérieur et les effets du choc pétrolier (la chute des prix du pétrole en 1986). Les autorités algériennes ont décidé de libérer l'économie à travers l'introduction de la loi de 1988, qui a libéré le volume des investissements, autorisé un ensemble d'avantages financiers (les financements extérieurs, fiscaux et fonciers) et institué les chambres de commerce pour développer le secteur privé.

De ce fait, l'assouplissement de la législation a été entamé graduellement jusqu'à l'autorisation des investisseurs étrangers a été mis en place à partir de 1990 à travers la loi n°90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit, puis le Décret n°91-37 de la 19/02/1991 portant libéralisation du commerce extérieur.

Le mécanisme de réforme a abouti à la concrétisation de l'investissement local et étranger par l'adoption du Décret législatif de 05/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement, qui a porté essentiellement sur la liberté d'investir, l'égalité entre les promoteurs nationaux et étrangers, ainsi que la création d'une Agence de Promotion, de Soutien et Suivi des investissements.

Les lourdeurs administratives et l'ensemble des contraintes liées à la gestion du foncier industriel, entre autres, ont rendu le dispositif presque inopérant. De ce fait, les autorités algériennes ont promulgué en 2001 l'ordonnance relative au développement de l'investissement (n°01-03 du 20/08/2001) et la loi d'orientation

sur la promotion de la PME. Cette loi a défini certaines mesures facilitant les procédures administratives pour les entreprises privées, comme elle comporte des dispositions générales sur la définition de la PME, et la politique d'aide et de soutien de l'Etat. Il s'y ajoute, la création du Conseil National de l'Investissement (CNI), le Fonds d'Appui à l'Investissement (FAI) et la mise en place d'un Guichet Unique, sous forme d'une Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI).

b. Structure et population des PME algériennes:

b.1. Définition de la PME en Algérie: Avant les années 2000, l'inventaire et les études comparatives entre les périodes sont marqués par une certaine difficulté en Algérie, ce qui était dû à l'absence d'une définition bien claire de la PME.

Néanmoins, cette dernière est inspirée de la définition retenue par l'Union Européenne dans la Charte de Bologne en juin 2000. En effet, cette définition est concrétisée par la promulgation de la loi n°01-18 du 12/12/2001 dont elle est sur trois critères¹ : l'effectif, le chiffre d'affaire et l'indépendance de l'entreprise. Elle stipule : « PME, toute entité de production de biens et services, quel que soit son statut juridique, employant de 1 à 250 personnes, dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 2 milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de dinars et qui respect le critère d'autonomie. »

Tableau 1 : « Définition de la PME »

Entreprise	Très petite	Petite	Moyenne
Effectif	1 à 9	10 à 49	50 à 250
Chiffre d'affaire (DA)	< 20 millions	< 200 millions	200 millions-2 milliards
Total du bilan annuel (DA)	< 10 millions	< 100 millions	(100-500) millions

Source : loi n°01-18 de la 12/12/2001.

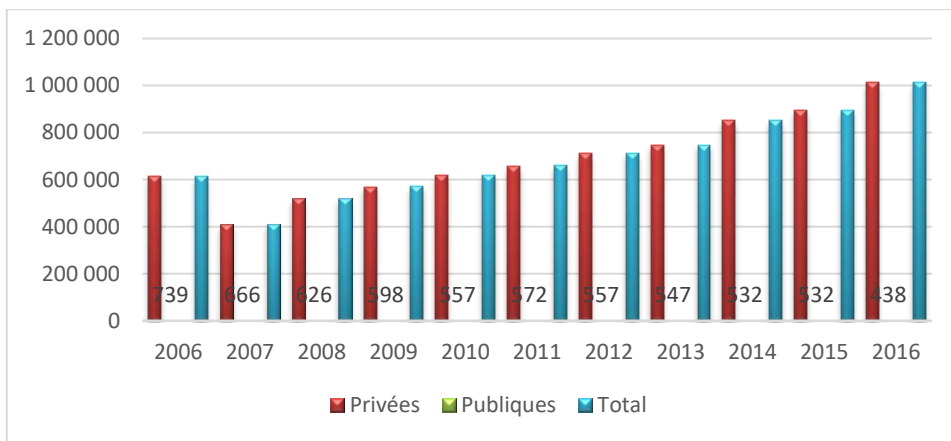
Dans ce cadre, le développement du secteur des PME demeure, pour les pouvoirs algériens, l'une de leurs priorités, ce qui permettra à l'économie algérienne de minimiser le taux de chômage et de moderniser le tissu productif local ainsi d'encourager la croissance des exportations hors hydrocarbures afin de réaliser une certaine indépendance aux fluctuations du prix du pétrole et améliorer la richesse du pays.

b. 2. Evolution de la population des PME algériennes depuis 2006-2016: A la fin du premier semestre 2016 ((Ministère de l'industrie et des mines, 2016, p09), les entreprises privées forment la partie majeure (99,96%) de la population des PME en Algérie. On compte 1 013 637 PME privées, dont nous retrouvons une part de 56,94% représentent les personnes morales et le reste (43,02%) est constitué de personnes physiques. Cependant, on recense un nombre minime des PME publiques, elles sont au nombre de 438 PME².

Et selon les données statistiques du Ministère de l’Industrie, de la PME et de la promotion de l’investissement, les PME sont arrivées durant le premier semestre 2016 à employer un nombre de 2 487 914 personnes.

A travers le graphe ci-dessous illustrant l’évolution annuelle des PME depuis cette dernière décennie (2006-2016), le nombre de PME a connu une évolution considérable passant d’un nombre de 613 333 en 2006 à 1 014 075 en 2016, soit une augmentation de 65,34% en dix ans.

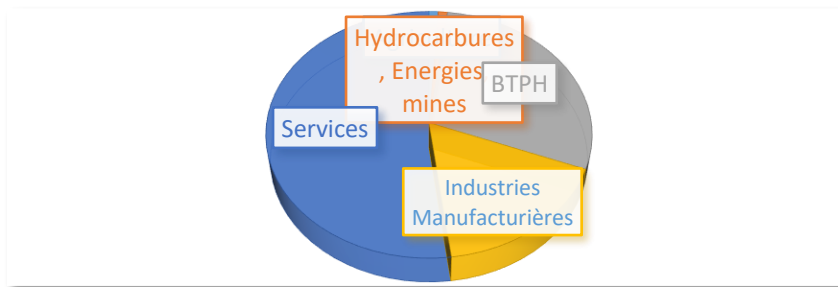
Figure 1 : « Evolution du nombre de PME en Algérie entre 2006-2016 »



Source : Extrait des données statistiques du Ministère de l’Industrie, de la PME et de la promotion de l’investissement.

De plus, la plupart des PME privées sont présentes en force dans les services (52%) et dans le secteur du BTPH (29%) et les industries manufacturières (17%), comme l’illustre la figure suivante:

Figure 2 : « Répartition des PME (Personnes morales) par secteur d’activité »

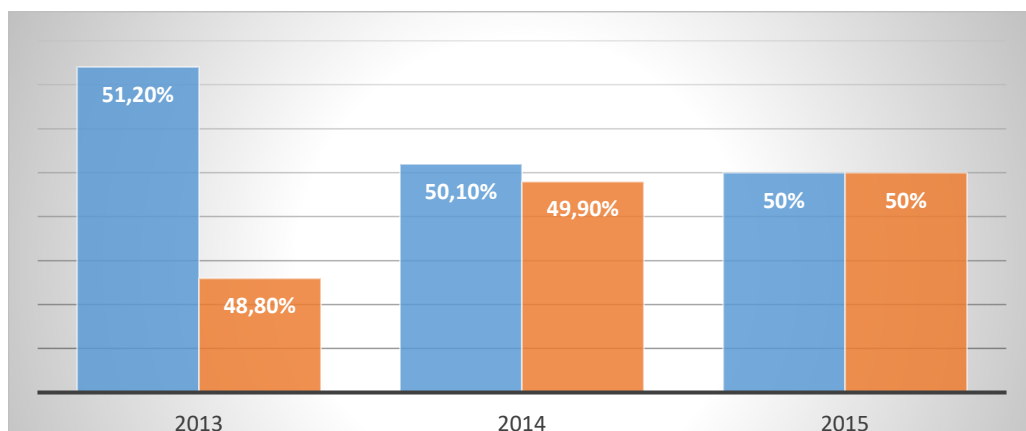


Source : Ministère de l’Industrie et des Mines, «Bulletin d’information statistique n°29 », Edition novembre 2016, pp : 11

Sur le plan économique, la compétitivité de la PME est indéniable, elle a réalisé des progrès considérables ces dernières années, comme en témoigne la progression régulière de sa part dans les principaux indicateurs économiques.

La prépondérance à la hausse de la part du secteur privé dans la valeur ajoutée (hors hydrocarbures) est de plus en plus remarquable, quoiqu'une relative stagnation caractérise les deux dernières années. En effet, celle-ci passe de 49,9% en 2014 à 50,0% en 2015, comme le montre la figure suivante :

Figure 3 : « Structure de la valeur ajoutée hors hydrocarbures par secteur d'activité et secteur juridique »



Source : Collections Statistiques N° 202/2016, ONS, Novembre 2016, pp : 16.

Dans le même contexte, cette tendance est remarquable au niveau de la majorité des secteurs d'activité. Les Industries Chimiques dont la part du secteur privé passe de 74,8% en 2013 à 77,3% en 2014, affiche une relative stagnation, soit 77,7% en 2015. Cependant, la prédominance du secteur privé est nettement remarquable dans les industries agroalimentaires. La part de ce dernier représente 86,9% en 2015, alors que le secteur public national avoisine les 13,0% pour la même année.

2.2. L'exportation des PME en Algérie: L'économie algérienne se caractérise par une forte dépendance des recettes des hydrocarbures, où les exportations de ces dernières représentent **93,55%** du volume global des exportations algériennes durant le premier semestre 2016.

Selon les mêmes données statistiques de l'ONS, les exportations hors hydrocarbures restent toujours marginales, avec seulement **6,45%** du volume global, soit l'équivalent de 8,18 milliards de Dollars US. Ce pourcentage est réellement de **4,92%** si on retranche les exportations des produits dérivés des hydrocarbures, réalisé principalement par Sonatrach (les hydrocarbures) et Fertial (ammoniac), soit l'équivalent de 6,24 milliards de Dollars US.

Concernant les produits hors hydrocarbures exportés en Algérie, sont constitués essentiellement des biens alimentaires avec une part de 1,02% soit 129 millions de Dollars US, et des produits bruts avec une part de 0,27%, soit en valeur absolue de 34 millions de Dollars US et enfin des biens d'équipements industriels et des biens de consommation avec les parts respectives de 0,17% et 0,07%.

Tableau 2 : « Les principaux produits hors hydrocarbures exportés (S1/2015-S1/2016) »

NB : Valeurs en millions de Dollars US.

Désignation du produit	S1/2015		S1/2016	
	Valeur	%	Valeur	%
Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons	279,39	26,36	216,1	26,42
Ammoniacs anhydres	305,09	28,78	175,54	21,46
Engrais minéraux	158,06	14,91	167,12	20,43
Sucres de cannes ou de betterave	95,17	8,98	80,38	9,83
Hydrogènes cycliques	32,39	3,06	28,58	3,49
Phosphate de calcium	44,55	4,20	20,9	2,56
Alcools acycliques	17,15	1,62	13,48	1,65
Dattes	11,96	1,13	12,81	1,57
Fil, câbles et autres conducteurs isolés			12,34	1,51
S/Total	968,7	91,39	739,6	90,42
Total du groupe	1 060	100,00	818	100,00

Source : Ministère de l'Industrie et des Mines, « Bulletin d'information statistique n°29 », Novembre 2016, pp : 40.

Jusqu'à présent, les tentatives de diversification des exportations hors hydrocarbures engagées en Algérie, depuis ces dernières décennies, sont marquées par un échec. Ce qui peut être expliqué par le poids important des hydrocarbures, qui a conduit par la suite à freiner l'ensemble des structures et la gestion de l'économie algérienne.

A cet effet, le champ d'activité des entreprises privées algériennes, notamment les PME, demeure essentiellement local et national, et très rarement international. D'ailleurs, dans ce contexte, il existe actuellement, seulement 700 entreprises qui se sont engagées réellement dans la conquête des marchés internationaux.

La contre-performance des secteurs hors hydrocarbures à l'échelle internationale peut s'expliquer, notamment, par la prépondérance des TPE³ de la structure du tissu

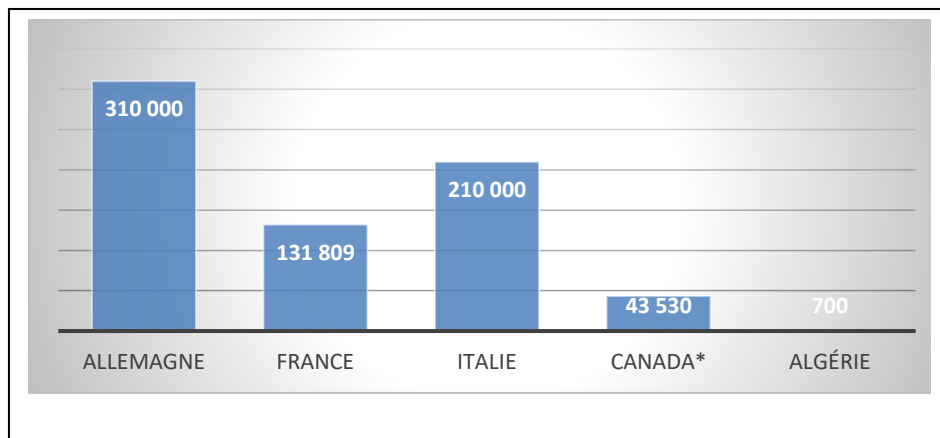
des entreprises en Algérie, qui constitue un handicap majeur à l'activité d'exportation, dans la mesure où ce type d'entreprises ne peut pas bénéficier d'économie d'échelle ainsi que de la diversification de la gamme de ses produits.

Il s'y ajoute que, les entreprises algériennes, notamment les PME, sont souvent concentrées dans des secteurs à faible valeur ajoutée et se focalisent dans la production des biens de consommation afin de satisfaire la demande locale (B.Haudeville et Y.Bouacida, 2004).

De plus, une autre contrainte à l'internationalisation des entreprises algériennes est imputée notamment à l'insuffisance en matière de culture entrepreneuriale et le manque d'expertise des chefs d'entreprises, qui ne conduit pas spontanément les PME sur les marchés internationaux.

A titre de comparaison, l'engagement international des entreprises algériennes reste insignifiant, devant les performances des pays de la zone euro-méditerranéenne, comme le présente la figure suivante⁴ :

Figure 4 : « Le nombre de PME exportatrices dans différents pays »



Sources : Etablis par les auteurs sur la base de sources diverses⁵.

Dans ce cadre, cette faiblesse dont souffrent les PME algériennes dans la pénétration des marchés étrangers n'est pas sans conséquence sur celui des exportations hors hydrocarbures dans la mesure où la persistance de nombreux obstacles qui pèsent sur le bon fonctionnement de l'entreprise algérienne, qui continue d'influencer négativement sur la volonté de celle-ci d'exploiter ses capacités de croissance, notamment à l'échelle internationale.

3. Les politiques d'appui et de promotion des PME exportatrices en Algérie

Les exportations algériennes restent dominées par les hydrocarbures, soit environ 97% des recettes en devises. Dans l'objectif de réduire cette dépendance de l'économie algérienne des fluctuations du prix du pétrole sur les marchés

internationaux, les pouvoirs publics ont adopté une nouvelle démarche visant à promouvoir les exportations hors hydrocarbures.

Les entreprises algériennes, notamment les PME, évoluant pour leur part désormais, dans un environnement concurrentiel essayant pour la majorité d'entre elles de développer des flux d'exportations et de réaliser plusieurs échanges à l'étranger.

De ce fait, la promotion des exportations hors hydrocarbures est devenue une préoccupation majeure, que ce soit pour les pouvoirs publics ou pour les opérateurs. Les pouvoirs algériens ont mis en place diverses facilitations et avantages comme ils ont instauré différents dispositifs institutionnels ayant pour objectif la promotion et l'encouragement des exportations hors hydrocarbures.

3.1. Les mesures prises par l'Etat pour promouvoir les exportations HH: Les pouvoirs publics algériens ont pris en charge une série de mesures incitatives au développement des exportations hors hydrocarbures dont on retrouve : les avantages fiscaux, les régimes douaniers suspensifs à l'exportation, le contrôle des changes et les accords et conventions internationaux.

a. Les avantages fiscaux : la législation algérienne a accordé plusieurs avantages au profit des opérations d'exportations. Dans l'essentiel, il y a l'exonération en matière d'impôts directs (IBS, TAP, VF) et en matière de taxes sur le chiffre d'affaire (exemption de la TVA pour les affaires de vente et de façon portant sur les marchandises exportées, restitution de la TVA pour les opérations de marchandises,...).

b. Les régimes douaniers suspensifs à l'exportation : ces régimes économiques permettent aux entreprises transformant des produits de bénéficier des suspensions de droits et taxes, à même promouvoir les exportations. Ils sont prévus et définis par la législation algérienne dans la loi n°79-07 du 21/07/1979 modifiée et complétée par la loi n°98-10 du 22/08/1998 portant code des douanes. Ces régimes comprennent l'entrepôt des douanes (article 129 du code des douanes), l'admission temporaire (les articles de 174 à 185), le réapprovisionnement en franchise (les articles 186, 187 et 188) et l'exportation temporaire (les articles 193 à 196). L'ensemble de ces régimes économiques qui consistent à aménager des espaces juridiques, permettent aux entreprises exportatrices d'améliorer significativement leur trésorerie, à faire baisser leurs coûts de production ou de commercialisation, ce qui les rendent plus compétitives sur les marchés extérieurs.

c. Le contrôle des changes : la législation bancaire a accordé des avantages aux entreprises exportatrices en termes de délais de transfert des recettes d'exportation et la rétrocession des montants d'exportation en devises.

• Le délai de rapatriement : les deux règlements de la Banque d'Algérie celui n°91-13 du 14/08/1991 relatif à la domiciliation des exportations hors hydrocarbures (article 11) et celui n°95-07 du 23/12/1995 (article 31) modifiant et remplaçant le

règlement n°92-04 du 22/03/1992 relatif au contrôle des changes ont fixé le délai de rapatriement à une durée de 120 jours après expédition des marchandises.

• La rétrocession des recettes d'exportation : l'inscription des recettes d'exportation hors hydrocarbures⁶, qui a fixé la répartition comme suit :

- 50% du montant en compte dinars.
- 30 % du montant en compte devise personne morale.
- - 20% du montant en compte devise intitulé exportateur (qui peut être utilisé à la discrétion de l'exportateur et sous sa responsabilité).

• L'exportation de produits sous le régime de la consignation : cette opération concerne l'exportation de produits qui seront vendus par un dépositaire ou un commissionnaire établi à l'étranger à un prix fixé par l'exportateur.

d. Les accords et conventions internationaux : depuis les années 1980 et 1990, l'Algérie a diversifié ses partenariats commerciaux et elle s'est engagée dans la signature de différents accords commerciaux avec une quarantaine de pays. Actuellement, l'Algérie et l'Union Européenne sont liés par accord d'association conclu le 22/04/2002 et rentré en vigueur depuis septembre 2005, ayant pour objectif principal d'apporter le soutien et l'accompagnement nécessaire pour le développement de l'économie algérienne. De plus cet accord prévoit plusieurs volets de coopération dans le domaine économique, commercial et culturel entre l'Algérie et l'Union Européenne. Vue certains déséquilibres des intérêts, en matière d'échanges commerciaux au détriment des opérateurs économiques algériens, un démantèlement définitif des droits de douanes prévu dans cet accord en 2017.

En outre, il est à signaler que l'Algérie a élargi son champ de conventions internationales, elle a ratifié le 03/08/2004 la convention de facilitation et de développement des échanges commerciaux entre les Etats arabes, faite à Tunis le 27/02/1981. Elle a adhéré à la grande zone arabe de libre échange, en janvier 2009. De plus, le bénéfice du Système Généralisé de Préférence accordé par les Etats-Unis depuis l'année 2004.

Ce système offre des opportunités aux produits algériens (3000 produits) agricoles, agroalimentaires et artisanaux ainsi qu'aux produits industriels qui ont un taux d'intégration national évident, pour pouvoir bénéficier d'avantages tarifaires préférentiels. Ces accords préférentiels conclus par l'Algérie constituent un véritable levier de développement des exportations hors hydrocarbures, qui ne sont pas suffisamment exploités par les entreprises algériennes.

3.2. Les dispositifs d'appui et de promotion des exportations HH: L'engagement des entreprises algériennes dans la conquête des marchés internationaux, compte tenu déjà du manque d'expériences dans le domaine, nécessite impérativement la disposition d'un dispositif fiable de collecte d'informations, notamment commerciales. Celles-ci concernent en particulier les entreprises arrivant à exporter,

même si avec de faibles quantités de produits, mais en termes d'apprentissage, elles cherchent à consolider leurs capacités en matière d'expériences.

Un ensemble de structures d'encadrement à l'exportation sont créés par les pouvoirs publics algériens, servant à combler le vide dans ce domaine, du fait que le besoin s'est ressenti par les opérateurs algériens dès l'approche des marchés extérieurs. Il s'agit de la compagnie algérienne de garantie des exportations (CAGEX), le fonds spécial pour la promotion des exportations (FSPE), l'agence de promotion du commerce extérieur (ALGEX), la société algérienne des foires et exportations (SAFEX), la chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) et le fonds national de régulation et développement agricole (FNRDA).

a. La Compagnie Algérienne de Garantie des Exportations (CAGEX) : Elle a été instituée en 1996, elle est chargée de la gestion du nouveau système d'assurance-crédit. Elle assure également la couverture des risques qui naissent à l'exportation, la garantie de paiement en cas de défaillance de l'acheteur (risques commerciaux, politiques,...). Ce dispositif offre d'autres prestations aux exportateurs à travers les différentes mesures d'accompagnement et d'assistance, notamment dans l'accès aux informations ou dans le processus de prospection sur les marchés extérieurs.

b. L'Agence de Promotion du Commerce Extérieur (ALGEX) : En 1996, a été créée l'agence de promotion des exportations dénommée « PROMEX », qui est de fournir l'information commerciale et de conseil et de soutenir les entreprises au niveau de tous les stades de leurs démarches internationales.

Le PRMOEX constitue un organisme clé en faveur de la promotion des exportations hors hydrocarbures. Et suite à l'évolution mondiale, cette agence est transformée en 2004 en une agence de promotion du commerce extérieur et appelée « ALGEX », tout en prenant en charge la dimension importation du commerce extérieur algérien.

c. Le Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE) : Ce dispositif a été créé en 1996, il est destiné à apporter un accompagnement et un soutien financier aux exportateurs, cela par la prise en charge partielle des frais de transport des échantillons, de location et d'aménagement de stands et charges de publicité ainsi que les frais liés :

- Au transport international des marchandises exportées avec un taux de remboursement à hauteur de 25%.
- Aux participations aux foires à l'étranger avec un taux de remboursement s'élevant à 65% lorsqu'elles sont inscrites au programme officiel, et à un taux de 35% s'agissant des participations à titre individuel.

d. La Société Algérienne des Foires et Exportations (SAFEX) : Cette société est créée en 1990, qui est chargée d'accorder une assistance aux opérateurs économiques algériens en matière de commerce international, grâce notamment à des mises en relations d'affaires avec des partenaires étrangers et la vulgarisation des procédures d'exportation. Elle a pour mission également l'organisation de la participation

algérienne à des manifestations commerciales à l'étranger et à des foires nationales et internationales.

e. La Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI) : La chambre de commerce et d'industrie est instituée par le Décret exécutif n°96-94 du 03/03/1996. Elle prend en charge les intérêts professionnels des milieux d'affaires en concertation avec les pouvoirs publics. En outre, la CACI met en œuvre au profit de ses adhérents une banque de données concernant l'ensemble des entreprises algériennes. Elle contribue à la recherche de partenaires étrangers à travers le Bureau de Rapprochement des Entreprises « BRE », ainsi qu'elle organise des missions commerciales à l'étranger, de diverses rencontres entre les hommes d'affaires algériens et étrangers.

Globalement, la chambre algérienne de commerce et d'industrie assure des missions destinées notamment aux entreprises privées ne disposant pas suffisamment de personnel formé dans les métiers d'exportation.

f. Le Fonds National de Régulation et Développement Agricole (FNRDA) : Ce dispositif est institué par la loi de Finances pour l'année 2000, il est destiné à assurer un soutien financier à tout exportateur intervenant dans l'exportation de dattes. Le FNRDA prend en charge partiellement le taux du crédit d'exploitation à hauteur de 3% et ce, au titre du chiffre d'affaire réalisé à l'exportation durant la même période. Ainsi, il offre une prime d'incitation à l'exportation comme suit :

- 5 DA par kilogramme pour les dattes en vrac.
- 8 DA par kilogramme pour les dattes conditionnées en emballages divisionnaires d'un kilogramme et moins.

4. Les perspectives de développement des exportations hors hydrocarbures en Algérie

A travers l'ensemble de ces mesures et politiques d'encadrement et d'appui des entreprises exportatrices algériennes en général, et les PME en particulier dans la pénétration des marchés internationaux, il ressort un manque flagrant de moyens adéquats en vue de mener une véritable mission d'accompagnement au service de la promotion des exportations hors hydrocarbures, ainsi qu'un déficit en terme de communication à l'intention des opérateurs économiques nationaux.

De ce fait, les pouvoirs algériens s'efforcent davantage à assurer une assistance et un accompagnement au profit des entreprises algériennes dans toutes les étapes de leur développement à l'international en mettant en place plusieurs perspectives de développement dont les principales sont les suivantes :

- Le renforcement du rôle du FSPE en matière d'accompagnement et d'appui, notamment en termes :
 - d'information commerciale à travers l'utilisation de techniques modernes de collecte d'informations et de communication (création des sites web,...) ;

- de prise en charge d'une partie des frais liés aux études de marchés extérieurs pour l'amélioration de la qualité des produits et services destinés à l'exportation ;
 - de prise en charge partielle au profit des PME, pour l'élaboration du diagnostic export, la création de cellules exports internes ;
 - de l'aide à la mise en œuvre de programmes de formation aux métiers d'exportation ;
 - de l'aide à la création de labels, à la prise en charge des frais de protection à l'étranger des produits destinés à l'exportation (labels, marques et brevets), ainsi que le financement de médailles et de décorations attribuées annuellement aux primo exportateurs et de récompenses de travaux universitaires sur les exportations hors hydrocarbures ;
- Le projet OPTIMEXPORT :Le lancement du projet OPTIMEXPORT portant sur « le renforcement des capacités exportatrices des PME algériennes » s'inscrivant dans le cadre du programme de renforcement des capacités commerciales au profit des pays en développement. Il est à signaler que, le projet est financé dans le cadre de la coopération bilatérale avec la France, par le biais de l'Agence Française de Développement (AFD).A cet effet, il est prévu la mise en œuvre d'un programme se composant de trois volets :
 - développer l'offre d'informations commerciales à l'international pour les entreprises exportatrices ou potentiellement exportatrices (opportunités, règles d'accès aux marchés extérieurs...)
 - améliorer la qualification et la performance des acteurs (entreprises, banques, intermédiaires) du secteur exportation ;
 - accompagner les PME partenaires dans leurs activités à l'export.
 - Encourager davantage le rôle des pouvoirs publics algériens dans le cadre de la signature d'autres accords préférentiels avec plusieurs pays dans l'objectif de permettre aux entreprises algériennes de s'ouvrir à divers marchés étrangers.
 - Renforcer les groupements de plusieurs entreprises algériennes (exemple : consortiums,...) ayant pour objectif la diversification et la promotion de l'offre de produits algériens destinés à l'exportation. Ce type de groupement permettra aux entreprises, notamment celles de petites ou moyennes taille, de minimiser les risques les coûts y afférant l'activité d'exportation, de réduire la méconnaissance des marchés étrangers, d'augmenter leur pouvoir de négociation et d'acquérir l'esprit de compétitivité au niveau international.
 - Cependant, malgré l'offre insuffisante des entreprises algériennes, mais avec le programme de relance économique de 150 milliards USD initié par les pouvoirs

publics algériens, pourra contribuer à moyen terme à développer l'offre algérienne, notamment celles des PME.

5. Conclusion

Par voie de conclusion, il ressort clairement que, les entreprises exportatrices algériennes, en particulier les PME, souffrent d'un manque en matière de connaissance et d'expertise dans les métiers d'exportation, ainsi d'une offre insuffisante de produits destinés à l'exportation.

En effet, malgré la faiblesse du niveau des exportations hors hydrocarbures, il convient de rappeler que celles-ci présente une progression régulière, que l'éventail de produits s'élargit peu à peu et que le nombre de pays de destination progresse de plus en plus.

Au total, il est à signaler que l'amélioration des capacités d'exportation hors hydrocarbures et par conséquent de l'offre algérienne passe obligatoirement par l'encouragement de la coopération avec les pays avancés, notamment Euro-Méditerranéens et également par le renforcement du rôle des organismes d'accompagnement et de soutien au bénéfice des entreprises algériennes développant leur activité à l'échelle internationale. Ainsi, le démarrage du projet d'OMPTIMEXPORT permettra à renforcer la dynamique des échanges et à promouvoir les exportations hors hydrocarbures en Algérie.

Références bibliographiques

- Ansoff.I.H (1965). Corporate Strategy: analytic approach to business policy for growth and expansion. McGraw Hill. In Pham Hoanh Son NGUYEN. Réexamen de la relation internationalisation-performance : une analyse tridimensionnelle. Doctorat en sciences de gestion. Université de Lyon 3.
- Benabdallah.Y (2007). L'économie algérienne entre réformes et ouverture : quelle priorité ? Communication au colloque international. Enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la libéralisation commerciale des pays du Maghreb et du Proche-Orient. 12-13 ou 19-20 octobre 2007. Rabat – Maroc.
- Crozet.M, Fontagné.L (2010). L'internationalisation des entreprises : une analyse microéconomique de la mondialisation. Economie et Statistique N°435-436.
- Collections Statistiques N° 202/2016, Série E : Statistiques Economiques N° 89, «L'activité industrielle 2005-2015 », Office National des Statistiques, novembre 2016.
- Décret exécutif n° 96-234 du 1er octobre 1996 portant création du PROMEX.
- Décret exécutif n° 96-94 du 03 mars 1996 instituant la CACI.
- Décret exécutif n° 96-235 du 02 juillet 1996 définissant les conditions et modalités de gestion des risques couverts par l'assurance-crédit l'exportation.
- Gharb.S. (2011). Les PME/PMI en Algérie : Etats des lieux. Cahiers du LAB.BII N°238. Laboratoire de recherche sur l'Industrie et l'innovation. Université du Littoral Côte d'Opale.

- Instruction n°07-2002 du 26/12/2002 modifiant les dispositions de l'instruction 22-94 du 12 Avril 1994 modifiée, fixant le pourcentage des recettes d'exportation hors hydrocarbures et produits miniers ouvrant droit à l'inscription au (x) compte (s) devises des personnes morales.
- Loi n°79-07 du 21/07/1979 modifiée et complétée par la loi n°98-10 du 22/08/1998 portant code des douanes.
- Ministère de l'Industrie et des Mines, «Bulletin d'information statistique n°29 », Edition novembre 2016.
- Najat Faïssal, Tanger-Tétouan : 646 entreprises de la région sont exportatrices, Aujourd'hui le Maroc, juin 24, 2014.
- Ordonnance n° 96 – 06 du 10 janvier 1996 relative à l'assurance-crédit à l'exportation.
- Règlement n° 91-12 du 14 août 1991 de la Banque d'Algérie, relatif à l'obligation de domiciliation bancaire des opérations d'importation de biens et services.
- Règlement n° 91-13 du 14 août 1991 portant domiciliation et règlement financier des exportations hors hydrocarbures.
- Statiques Canada, le Quotidien : Commerce selon les caractéristiques des exportateurs de biens, 2010 à 2014, Diffusion : 2016-10-25.

Renvois

¹La loi n°01-18 de la 12/12/2001, portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise, article 04, journal officiel.

² Comme on peut ajouter que, les EPE ont connu une évolution à la baisse durant cette dernière décennie passant de 788 en 2002 à 557 en 2012, soit une baisse d'environ 30%, qui est due Principalement au processus de privatisation qu'ont subi les entreprises publiques algériennes. Et un recul de 17,6% par rapport au premier semestre 2015 qui est due essentiellement à la restructuration de certains portefeuilles du Secteur Public Marchand (SPM).

³Dans l'ensemble des PME, les Très Petites Entreprises constituent une part de **97%**, les Petites Entreprises constituent une part de **2,7%** et les Moyennes Entreprises sont d'une part de **0,3%**, selon le Ministère de l'Industrie et des Mines, «Bulletin d'information statistique n°29 », Edition novembre 2016, pp : 10.

⁴ Le nombre d'entreprises exportatrices au Maroc et au Canada est pour l'année 2014 et pour les autres pays c'est pour l'année 2015.

⁵- Les données sur les entreprises canadiennes : statiques Canada, le Quotidien : Commerce selon les caractéristiques des exportateurs de biens, 2010 à 2014, Diffusion : 2016-10-25. Les données sur les entreprises marocaines : Najat Faïssal, Tanger-Tétouan : 646 entreprises de la région sont exportatrices, Aujourd'hui le Maroc, juin 24, 2014.

⁶ Cette inscription est fixée par :

-l'art.19 du règlement de la Banque d'Algérie n°91-13 du 14/08/1991.

-l'instruction n°07-2002 du 26/12/2002 modifiant les dispositions de l'instruction 22-94 du 12 Avril 1994 modifiée, fixant le pourcentage des recettes d'exportation hors hydrocarbures et produits miniers ouvrant droit à l'inscription au (x) compte (s) devises des personnes morales

-la note n°14 -98 de la BA adressée aux banques intermédiaires agréés.